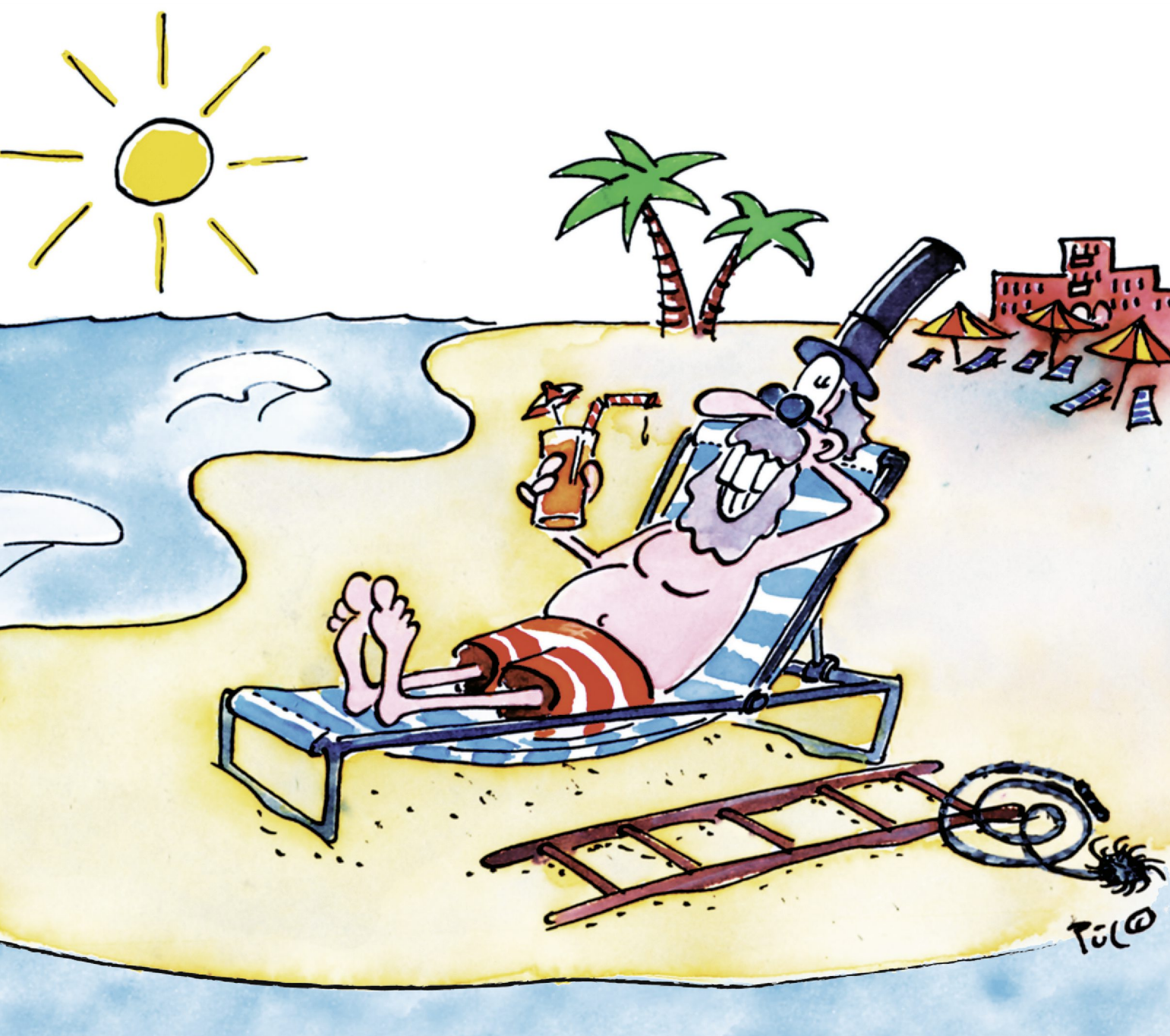




Pensionskasse Kaminfeger
Caisse de prévoyance Ramoneur
Cassa di previdenza Spazzacamino

I Rapport de gestion 2021



I Répertoire

Editorial	3
Résultat de l'exercice 2021	3
Assainissement du bien foncier à Schaffhouse	3
Prévoyance	3
Adaptation du règlement de prévoyance au 01.01.2022	3
La Caisse de prévoyance Ramoneur passe au numérique	3
Chiffres-clés	4
Principaux chiffres-clés	4
Évolution de l'effectif des assurés	4
Intérêt	4
Évolution du degré de couverture	5
Performance annuelle	5
Comptabilité d'exercice 2021	6
Bilan au 31 décembre 2021	6
Compte d'exploitation au 31 décembre 2021	7
La somme de tous les ratios de coûts saisis dans le compte d'exploitation	8
Placements	8
Stratégie de placements au 31 décembre 2021	8
Secrétariat	9
La CPR déménagement	9
Conseil de fondation	10
Représentants des employeurs	10
Représentants des employés	10
Organisation	11
Forme juridique et but	11
Enregistrement LPP et Fonds de sécurité	11
Expert en prévoyance professionnelle	11
Organe de révision	11
Autorité de surveillance	11
Conseiller	11
Risques techniques en matière d'assurance	11
Glossaire	12

Pour toute autre information, consulter la comptabilité d'exercice avec annexe sur le site www.cpramoneur.ch

I Editorial

Nous avons le plaisir de vous présenter le rapport de gestion de la Caisse de prévoyance Ramoneur. Malgré une crise sanitaire mondiale, 2021 était une année très favorable en matière de placements. Le rapport de gestion vous informe sur les principaux chiffres et données clés de la Caisse de prévoyance Ramoneur.

Résultat de l'exercice 2021

Performance réjouissante

Une nouvelle année positive pour la Caisse de prévoyance Ramoneur avec une performance réjouissante de 5.94 %. Après la chute des cours des actions au printemps 2020, un développement positif a suivi en 2021. L'économie mondiale s'est remise des premières vagues de la pandémie et d'ici fin 2021 les marchés des actions ont atteint des valeurs records. Grâce aux rendements positifs des placements, les avoirs de vieillesse des assurés ont pu être rémunérés à un taux d'intérêt supérieur de 2 % et le degré de couverture a une nouvelle fois atteint un record absolu de 113.90 %.

Assainissement du bien foncier à Schaffhouse

Impact sur la performance 2021

Le bien foncier à la Neutalstrasse à Schaffhouse a été assaini en 2020 et 2021 pour près de CHF 4 millions. À l'automne 2021 une nouvelle estimation des biens fonciers de la CP a été effectuée. L'objet à Schaffhouse a été estimé à 1.2 millions supérieurs à la valeur de marché comptabilisée dans les livres (estimation 2018). Les 2.8 millions restants ont été imputés à la charge totale du bilan, ce qui s'est répercuté sur la performance totale de l'exercice. Sans l'assainissement, celle-ci aurait été de 7.75 pour cent.

En collaboration avec le conseiller immobilier, Simon Kretz, architecte, et moyennant du logiciel Stratus, une gestion professionnelle du portefeuille est assurée. Le Conseil de fondation de la Caisse de prévoyance Ramoneur garde ainsi le contrôle permanent sur la valeur actuelle, le moment idéal pour des remises en état et les futurs besoins financiers annuels. Les biens fonciers peuvent ainsi être entretenus en permanence et de manière planifiée.

Prévoyance

L'avoir d'épargne des assurés actifs a été rémunéré en 2021 à un taux d'intérêts de 2.00 %.

La Caisse de prévoyance Ramoneur comptabilise son obligation de prévoyance selon les bases techniques LPP 2015 tables de génération. Le taux d'intérêt technique est de 1.25 %. Le taux d'intérêt technique est le taux d'escompte (taux d'évaluation) permettant de déterminer les capitaux de prévoyance des rentiers et les provisions techniques d'une institution de prévoyance.

Adaptation du règlement de prévoyance au 01.01.2022

Le règlement de prévoyance de la Caisse de prévoyance Ramoneur a été adapté au 1er janvier 2022. Il a été procédé aux adaptations/améliorations suivantes :

- Réduction de la cotisation de risque d'au total 3.00 à 2.60 pour cent
- Réduction du taux de conversion de l'avoir de vieillesse supérieur à CHF 350'000 par étape à partir du 01.01.2022 de 5.80 à 5.40 pour cent et à partir du 01.01.2023 de 5.40 à 5.00 pour cent

Des adaptations législatives ont également été intégrées dans le règlement de prévoyance de la CP Ramoneur.

La Caisse de prévoyance Ramoneur passe au numérique

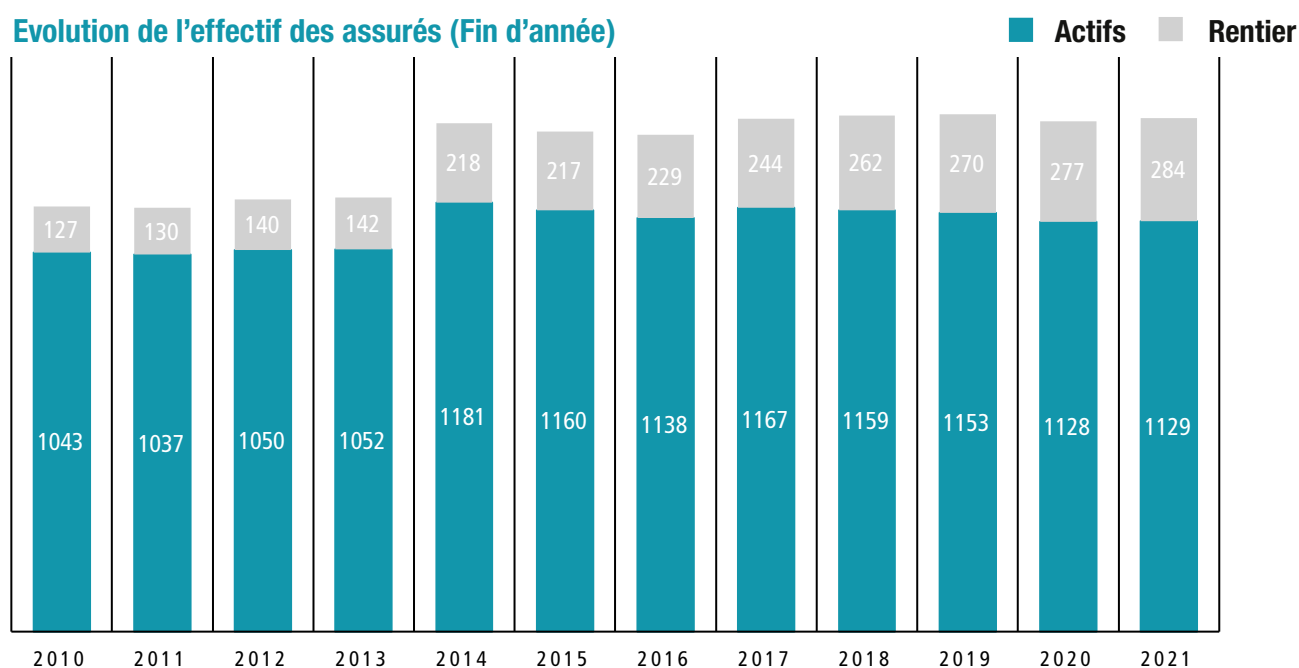
Les armoires à dossiers seront bientôt du passé – la Caisse de prévoyance Ramoneur numérise les documents des près de 1'100 assurés actifs, des près de 300 rentiers ainsi que les archives. La numérisation des dossiers permet d'optimiser les processus et la vue d'ensemble de la structure des documents reste simple et efficace. La flexibilité est par ailleurs améliorée et du temps, de la place et des coûts peuvent être économisés. L'archivage conforme à la loi de tous les documents pertinents dans le « dossier numérique » est à tout moment assuré.

I Chiffres-clés

Principaux chiffres-clés	2021	2020
Assurés actifs	1 129	1 128
Rentières et rentiers	284	277
Total des effectifs	1 413	1 405
Fortune de la caisse (en MCHF)	250	233
Capital de prévoyance des assurés actifs (en MCHF)	129	124
Capital de prévoyance des rentiers (en MCHF)	73	71
Provisions techniques d'assurance (en MCHF)	15	17
Rémunération de l'avoir des assurés actifs	2.00 %	1.00 %
Taux d'intérêt actuariel	1.25 %	1.25 %
Degré de couverture	113.90 %	108.62 %
Performance de la fortune globale	5.94 %	3.55 %

(Jusqu'au 31 décembre 2013 Caisse de prévoyance resp. Œuvre de prévoyance Employé ; dès le 1er janvier 2014 caisse globale)

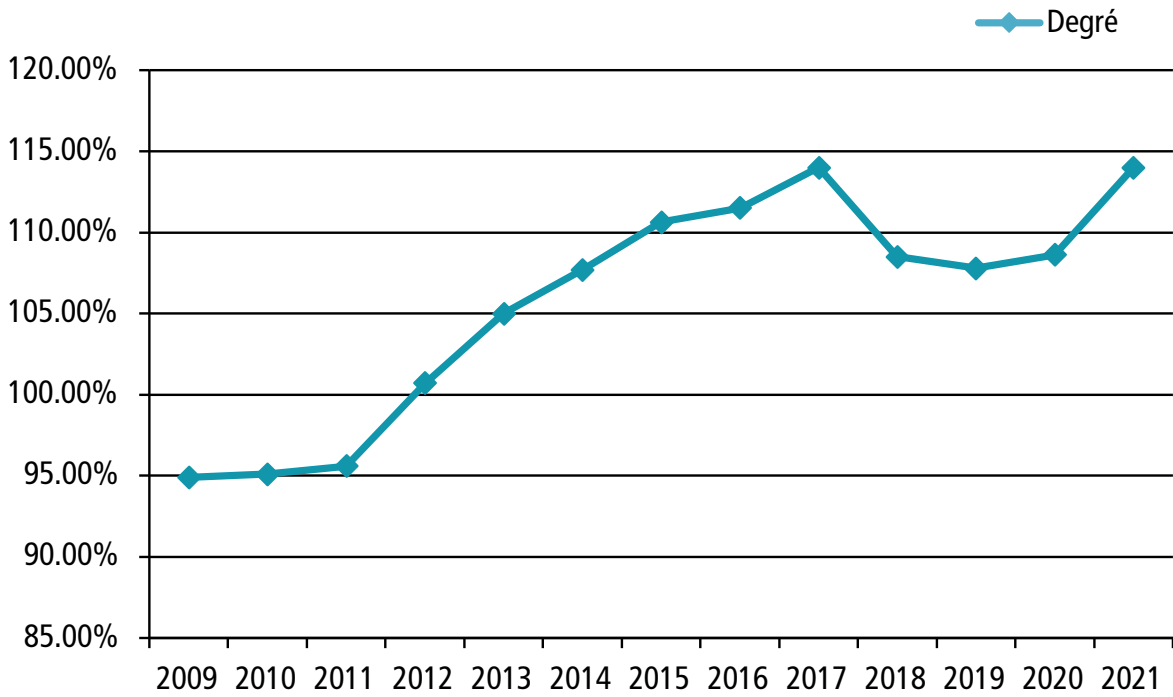
Evolution de l'effectif des assurés (Fin d'année)



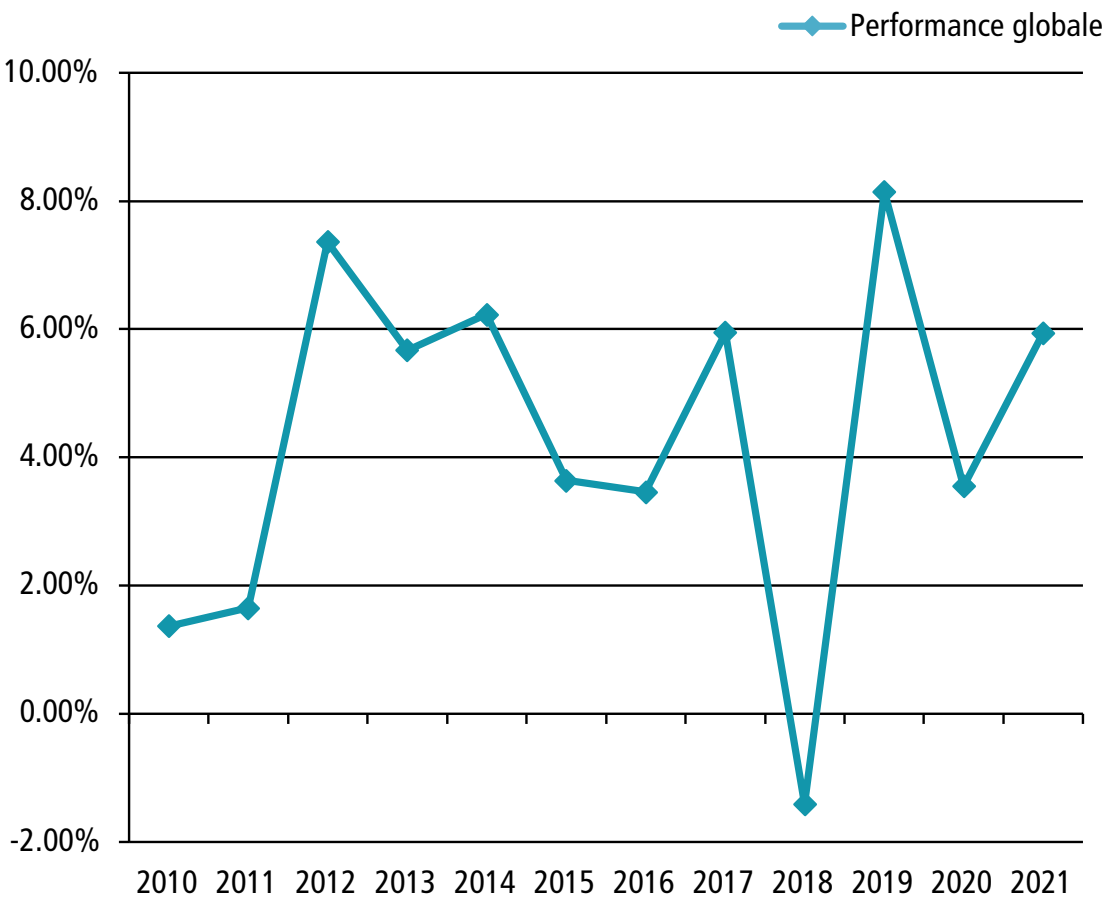
Données en pour-cent

Désignation	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Ø
Intérêt	1.5	1.5	1.75	2.00	1.25	1.50	1.00	2.00	1.00	2.00	1.55
Intérêt LPP	1.5	1.5	1.75	1.75	1.25	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.28
Rentier	3.5	3.0	2.75	2.50	2.50	2.00	1.75	1.25	1.25	1.25	2.18
Performance	7.36	5.67	6.23	3.64	3.46	5.95	-1.41	8.14	3.55	5.94	4.86

Evolution du degré de couverture



Performance annuelle



I Comptabilité d'exercice 2021

Bilan au 31 décembre 2021

Actifs	2021 CHF	2020 CHF
Liquidités	6 796 937.64	11 983 998.54
Débiteurs, créances	2 373 273.66	3 290 780.25
Obligations	74 848 986.00	41 282 789.00
Crédits d'exploitation	43 330.20	54 980.20
Actions	74 103 655.00	72 178 414.00
Immobiliers	86 332 967.00	84 676 167.00
Insurance Linked Securities	442 727.00	14 919 501.00
Senior Secured Loans	5 043 289.00	4 915 774.00
Compte de régularisation actif	33 514.85	34 471.00
Total des actifs	250 018 680.35	233 336 874.99

Passifs	2021 CHF	2020 CHF
Dettes	1 641 137.10	2 382 632.55
Compte de régularisation passif	196 082.74	183 777.01
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	217 445 797.95	212 158 737.05
Réserve cotisation employeur sans renonciation à l'utilisation	503 771.25	327 502.30
Réserves de fluctuation de valeurs	30 231 891.31	18 284 226.08
Fonds libres	0.00	0.00
Total des passifs	250 018 680.35	233 336 874.99

Cette comptabilité d'exercice a été établie conformément aux prescriptions de l'OPP2 et de Swiss GAAP RPC 26.

Compte d'exploitation au 31 décembre 2021

	2021 CHF	2020 CHF
Cotisations, apports ordinaires et autres	10 177 792.15	9 974 857.10
Prestations d'entrée et apports	6 944 375.23	7 186 795.75
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrées	17 122 167.38	17 161 652.85
Prestations réglementaires	-6 701 978.40	-6 303 582.45
Prestations de sortie	-6 256 021.10	-5 622 036.70
Dépenses pour prestations et versements anticipés	-12 957 999.50	-11 925 619.15
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations	-5 463 329.82	-10 608 927.90
Produit de prestations d'assurance	541 997.70	1 361 372.75
Charge d'assurance (primes, fonds de garantie)	-1 265 943.80	-1 110 630.00
Résultat net de l'activité de la partie assurance	-2 023 108.04	-5 122 151.45
Résultat net du placement global	14 345 271.00	8 061 858.31
Autres recettes	2 091.30	900.60
Autres charges	0.00	0.00
Administration générale	-317 355.15	-363 385.08
Marketing et publicité	1 225.00	-3 550.00
Courtier	0.00	0.00
Révision et expert en prévoyance professionnelle	-50 644.85	-64 624.90
Autorité de surveillance	-9 814.00	-7 038.10
Résultat annuel avant dissolution / constitution de la réserve de fluctuation de valeurs	11 947 665.26	2 502 007.17
Dissolution / constitution de réserves de fluctuation de valeurs	-11 947 665.23	-2 502 007.17
Excédent de recettes / Excédent de dépenses	0.00	0.00

I La somme de tous les ratios de coûts saisis dans le compte d'exploitation

Coûts de gestion de fortune directement comptabilisés dans le compte d'exploitation (CE)	CHF 178 617.95
Coûts de gestion des immeubles directement comptabilisés	CHF 270 607.88
Somme de tous les ratios saisis dans le CE pour placements collectifs	CHF 216 970.59
Total des frais de gestion de fortune	CHF 666 196.42

Les frais de gestion de fortune se montent à 0.27 % de la part du capital représentative pour la transparence des coûts. La quote-part de transparence des coûts se monte à 100 %.

I Placements

Stratégie de placements au 31 décembre 2021	Valeur comptable CHF	Pourcentage %	Stratégie %	Fourchette %
Liquidités	6 796 937.64	2.72	3	0 – 15
Débiteurs, créances	2 373 273.66	0.95	0	0
Obligations en CHF	42 042 490.00	16.82	18	10 – 26
Obligations en devises étrangères non « hedgées »	32 806 496.00	13.12	14	9 – 19
Crédits d'exploitation	43 330.20	0.02	0	0
Actions suisses	20 143 963.00	8.06	8	5 – 11
Actions suisses small & midcaps	4 812 926.00	1.92	2	1 – 3
Actions étrangères	35 001 037.00	14.00	14	9 – 19
Actions étrangères smallcap « hedgées »	7 235 454.00	2.76	3	1 – 5
Actions emerging markets	6 910 275.00	2.89	3	1 – 5
Immobilier	86 332 967.00	34.53	35	20 – 45
Placements alternatifs (ILS et SSL)	5 486 016.00	2.19	0	0 – 10
Compte de régularisation actif	33 514.85	0.01	0	0
Total des actifs	250 018 680.35	100.00	100.00	

Secrétariat

La CPR déménage

Une ère touche à sa fin

Sous le nom de Caisse de prévoyance en faveur du personnel dans la profession de ramoneur, les associations responsables, notamment l'Association Suisse des Maîtres Ramoneurs (ASMR), le Syndicat de l'Industrie et du Bâtiment (SIB), la Fédération des travailleurs de la métallurgie et de l'horlogerie (FTMH) et l'Association suisse des employés ramoneurs (ASER), ont institué le 20 décembre 1988 une fondation pour la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP).

La fondation était initialement gérée par l'association Ramoneur Suisse. Par la suite la Caisse de prévoyance Ramoneur a loué des bureaux de Ramoneur Suisse.

En raison de propres besoins des bureaux par Ramoneur Suisse à la Renggerstrasse 44 à Aarau, la Caisse de prévoyance déménage dans de nouveaux bureaux à Aarau.

La photo montre le Conseil de fondation et la gérante de la Caisse de prévoyance Ramoneur ainsi que le comité de l'association Ramoneur Suisse.



De g. à d. : Pascal Steiner (CPR), Kaspar Bütikofer (CPR), Bruno Klopfenstein (CPR), Jean-François Feyer (association), Michel Abt (Verband), Paul Grässli (association), Milena Bachmann (CPR), Guido Röthlisberger (CPR), Walter Tanner (association), Charly Feuz (association), Hannes Messmer (CPR/ association), René Schwab (CPR), Thierry Schneiter (association)

À partir du 1er juillet 2022 le nouveau domicile de la Caisse de prévoyance Ramoneur est à l'adresse suivante :

Caisse de prévoyance Ramoneur
Erlinsbacherstrasse 20
5000 Aarau

Nous vous accueillons volontiers sur rendez-vous à notre nouveau domicile pour un entretien conseil personnalisé.

Milena Bachmann, gérante
spécialiste en caisses de prévoyance avec brevet fédéral

Ornella Raguso, responsable

I Conseil de fondation

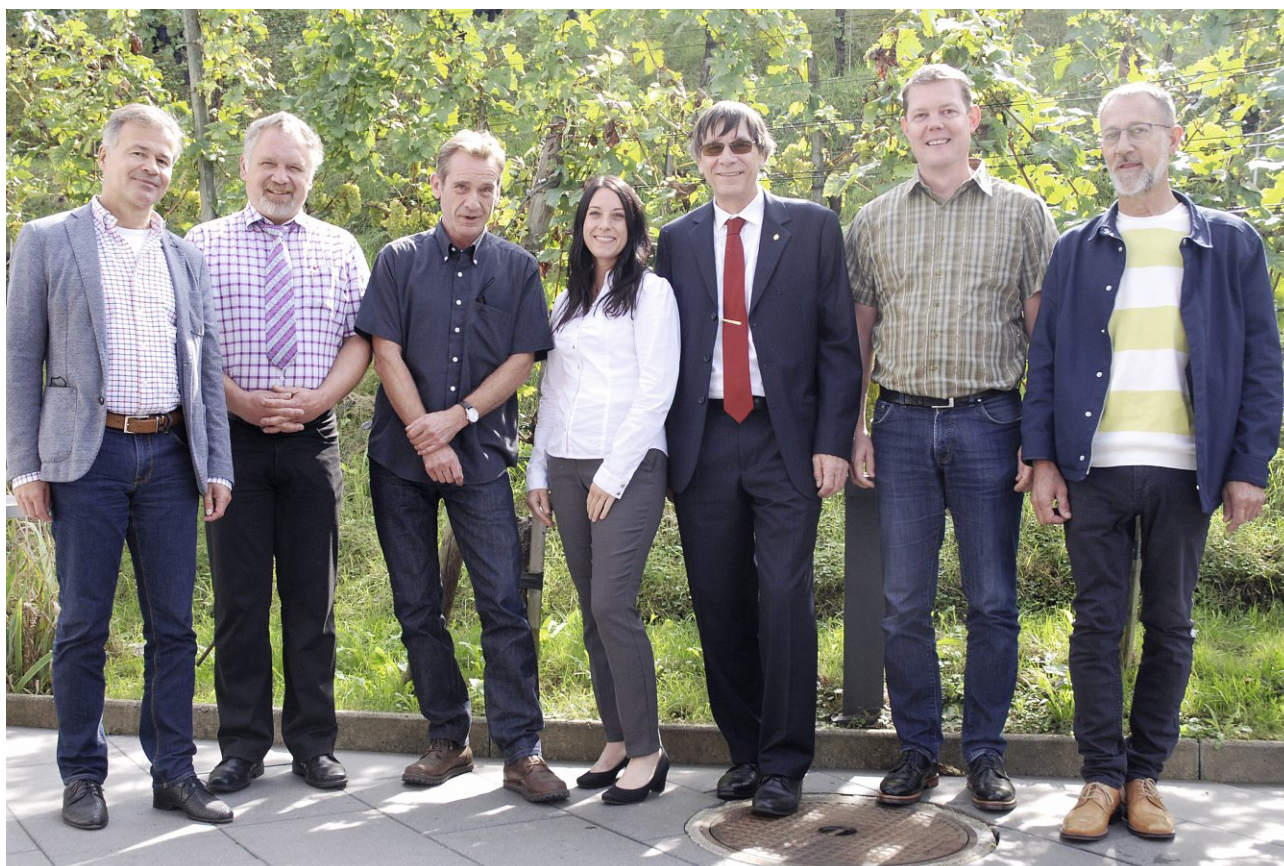
Représentants des employeurs :

Guido Röthlisberger, Coldrerio, Président
Hannes Messmer, Schaffhausen
René Schwab, Cornaux

Représentants des employés :

Bruno Klopfenstein, Safenwil, Vice-président
Kaspar Bütikofer, unia Zürich
Pascal Steiner, Souboz

Le Conseil de fondation de la Caisse de prévoyance Ramoneur avec la gestionnaire.



De g. à d. : Kaspar Bütikofer, Pascal Steiner, Bruno Klopfenstein (vice-président), Milena Bachmann (gérante), Guido Röthlisberger (président), Hannes Messmer, René Schwab

I Organisation

Forme juridique et but

La Caisse de prévoyance Ramoneur, avec siège à Aarau, a pour but la mise en œuvre de la prévoyance au sens des prescriptions de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et de ses dispositions d'application pour assurer les employés, les employeurs et les personnes de condition indépendante dans la profession de ramoneur, le contrôle de combustion ou autres entreprises connexes à la branche du ramonage ainsi que leurs proches et leurs survivants. La CPR fournit des prestations en cas d'invalidité, de décès, de vieillesse et dans le cadre de la propriété du logement, du divorce ainsi que lors de la sortie de la CPR pour changement d'emploi.

Enregistrement LPP et Fonds de garantie

La CPR est inscrite au Registre numéro AG-0268 (jusqu'ici 690.087) et assujettie à la Fondation de surveillance LPP du canton d'Argovie. La CPR est affiliée au fonds de sécurité.

Expert en prévoyance professionnelle

Toptima AG, Aarau, Pascal Renaud

Organe de révision

BDO AG, Aarau, Philipp Mathys

Autorité de surveillance

Autorité de surveillance LPP du canton d'Argovie, Aarau

Conseiller

Placements : Stephan Skaanes,
 PPCmetrics AG, Zurich
Immeubles : Simon Kretz,
 Kretz Architektur, Cham

Risques techniques en matière d'assurance

Les risques de décès et d'invalidité sont entièrement réassurés à la Mobilière, Assurances et Prévoyance.



I Glossaire

LPP

Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité.

Taux de couverture

Le taux de couverture LPP se calcule conformément à l'art. 44 OPP 2. Il résulte du rapport entre la fortune disponible et les différents engagements techniques d'assurance de la caisse. Le taux de couverture LPP selon art. 44 OPP 2 est déterminant pour apprécier si des mesures d'assainissement selon la LPP sont à envisager. Le taux de couverture doit être déterminé par toutes les institutions de prévoyance de la même manière. Une comparabilité approximative du taux de couverture de différentes caisses de prévoyance n'est possible que si celles-ci appliquent, entre autres dans le cadre de l'établissement du bilan, le même taux d'intérêt technique. Celui-ci influence significativement le montant des engagements.

Taux d'intérêt minimal LPP

La loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) prescrit pour l'assurance obligatoire un taux d'intérêt minimal auquel doivent être rémunérés les avoirs de vieillesse. Le Conseil fédéral fixe chaque année à nouveau le taux d'intérêt minimal.

Performance

Expression pour l'évolution de la valeur (augmentation ou réduction de la valeur) des placements de capital, en tenant compte de la distribution d'excédents.

Taux d'intérêt technique

Avec le taux d'intérêt technique se calcule la valeur actuelle des futurs engagements en matière de rente. Le taux d'intérêt technique résulte de l'appréciation du développement attendu à long terme des rendements de la fortune, de la structure du portefeuille d'assurance ainsi que de la situation financière de la caisse.

Provisions techniques d'assurance

Les provisions servent à couvrir le risque de l'augmentation de l'espérance de vie des rentières et rentiers.

Retrait pour accession à la propriété du logement

Le capital de prévoyance est versé en partie ou en totalité pour l'acquisition ou l'amortissement de l'hypothèque d'un logement à usage personnel. Le retrait entraîne la baisse de l'avoir d'épargne ainsi qu'une réduction des futures prestations de vieillesse.

Capital de prévoyance des assurés actifs

Correspond au total des prestations de sortie qui devraient être versées si tous les assurés quittaient la caisse le 31 décembre de l'exercice en cours.

Capital de prévoyance rentiers

Capital nécessaire au financement de toutes rentes courantes le 31 décembre de l'exercice en cours.

Retrait de capital (versement du capital vieillesse)

Sur demande de la personne assurée, la rente de vieillesse est versée en totalité ou en partie sous forme de capital vieillesse unique. Le montant de la totalité de l'avoir d'épargne figure sur le certificat de prévoyance.

Avoir de vieillesse obligatoire

L'avoir de vieillesse obligatoire correspond aux prestations minimales prévues selon la loi (LPP). Pour la CP Ramoneur le conseil de fondation fixe chaque année le plafond pour l'avoir de vieillesse obligatoire calculé. Pour l'année 2020 celui-ci s'élève à CHF 350 000.

Avoir de vieillesse subobligatoire

Avoir dépassant les prestations minimales légales.